



INVITATION À PARTICIPER À LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Date: 30/10/2026

Mécanisme: **Outils et consommables de bricolage (Outillage) 2026_ 07**

Type de procédure: Procédure négociée marché de faible valeur

Méthode d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse

Maître d'ouvrage: École européenne de Mol

Madame,/Monsieur,

Le pouvoir adjudicateur de l'École européenne de Mol envisage la passation du marché résultant de la procédure de marché en objet.

1. Soumission d'une demande d'offre.

Si vous êtes intéressé par ce marché, nous vous invitons à soumettre votre offre en anglais ou en néerlandais, langue (s) de travail du pouvoir adjudicateur, en suivant les modalités expliquées dans les documents d'appel à la concurrence joints en annexe.

L'offre est transmise par courrier électronique uniquement à l' [adresse](mailto:adresse_mol-procurement@eursc.eu) mol-procurement@eursc.eu
L'offre doit être transmise au plus tard le **mercredi 18/11/2026 à 15h00 (heure d'Europe centrale)**.

Une offre reçue après la date limite de réception des offres sera rejetée en raison d'une irrégularité.
Toute offre doit être:

- Être signée par un représentant dûment autorisé du soumissionnaire;
- Parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que les offres qu'ils présentent contiennent l'ensemble des informations et des documents demandés par le pouvoir adjudicateur au moment de la soumission, comme indiqué dans les documents de marché.

Tous les frais occasionnés par la préparation et la soumission de l'offre sont à la charge du soumissionnaire et ne donnent lieu à aucun remboursement.

2. Effets juridiques de l'appel d'offres et de la soumission d'une demande d'offre.

La présente invitation à soumissionner n'engage aucunement le pouvoir adjudicateur. L'engagement ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec le soumissionnaire retenu.

Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du marché, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Cette décision doit être motivée et portée à la connaissance des soumissionnaires.

La période de validité de l'offre, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre, est de 90 jours.

La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans les documents de marché et, le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. L'offre présentée lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.

3. Contacts pendant la procédure de passation de marché.

Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ou soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

3.1 phase de soumission (avant la date limite de réception des offres)

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier les documents de marché.

Toute demande de renseignements supplémentaires doit être adressée, par écrit uniquement, à mol-procurement@eursc.eu

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.]

3.2 ouverture des offres

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec le soumissionnaire l'offre qu'il a soumise en vue de l'adapter au cahier des charges et de rechercher l'offre économiquement la plus avantageuse. Les exigences minimales fixées dans le cahier des charges ne font pas l'objet de négociations. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base de l'offre initialement reçue.

Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert l'offre, le document devient la propriété de celle-ci et est traité de façon confidentielle.

3.3 phase d'évaluation (après l'ouverture des offres)

Sauf dans les cas dûment justifiés, les soumissionnaires n'ayant pas présenté les pièces justificatives ou effectué les déclarations prévues par les documents de marché seront contactés par le pouvoir adjudicateur afin de fournir les informations manquantes ou de clarifier les documents justificatifs. Le pouvoir adjudicateur peut corriger des erreurs matérielles manifestes dans l'offre, moyennant confirmation de la correction par le soumissionnaire. Ces informations, clarifications ou confirmations ne doivent pas apporter de modifications substantielles à l'offre. Cette demande d'informations, de clarifications ou de confirmations ne peut conduire à une modification substantielle de l'offre.

3.4 phase d'attribution

Les soumissionnaires seront informés du résultat de cette procédure de passation de marché par courrier. La notification sera envoyée à l'adresse mol-procurement@eursc.eu indiquée dans l'offre pour le soumissionnaire (chef du groupement en cas d'offre conjointe).

L'adresse électronique sera utilisée par le pouvoir adjudicateur pour toutes les autres communications avec le soumissionnaire. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de fournir des adresses de courrier électronique valides et de les vérifier régulièrement.

Protection des données

Si le suivi d'une réponse à l'invitation à soumissionner implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi qu'à la législation nationale relative à la protection de la vie privée. Sauf indication contraire, les données à caractère personnel seront traitées uniquement à des fins d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres par-mol-dpo-correspondent@eursc.eu. Des informations détaillées concernant le traitement des données à caractère personnel sont disponibles dans la déclaration de confidentialité à l'adresse suivante: <https://www.esmol.be/en/procurements/2030-12-31/supplier-privacy-statement>

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2016/679, si vous avez des commentaires, des questions ou des doutes, ou si vous souhaitez introduire une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement des données à l'adresse mol-dpo-correspondent@eursc.eu, en [spécifiant](#) explicitement l'objet de votre demande.

Les données à caractère personnel du soumissionnaire peuvent être enregistrées dans le système de détection rapide et d'exclusion (EDES) s'il se trouve dans l'une des situations visées à l'article 138 du règlement ^{financier 1} 3.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la déclaration de confidentialité:

https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/how-it-works/annual-lifecycle/implementation/anti-fraud-measures/edes_en

Voies de recours

Vous avez la possibilité de former un recours contre le tribunal judiciaire du district d'Anvers, conformément aux articles 14, 15, 23 et 24 de la loi du 17^{juin} 2013 relative à la « *motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions* » dans les délais prévus à l'article 23 de ladite loi.

Les demandes que vous pourriez formuler et les réponses que vous pourriez y apporter ou les plaintes pour mauvaise administration n'auront ni pour objet ni pour effet de suspendre le délai de recours ou d'ouvrir un nouveau délai pour l'introduction d'une procédure d'annulation.]

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Roberto Teruel
Responsable des marchés publics
(signature électronique)



Digitally signed by
Roberto TERUEL
Date: 2026.10.30
15:48:40 +01'00'

¹³ Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).